

Règlement de location et d'utilisation des Salles du Foyer
Grand-Rue 11 à Saint-Prex

L'Association du Foyer met à disposition ses locaux aux sociétés locales, aux associations privées ou publiques, et aux familles.

Ils peuvent être loués tout au long de l'année y compris les jours fériés.

Location et équipement

Utilisation normale jusqu'à 19h00, avec possibilité de prolonger jusqu'à 22h00 (bruit normal) et jusqu'à 23h00 (bruit réduit).

Après 22h00, il est important de respecter le repos nocturne.

Un supplément de CHF 80.- sera perçu lors de dépassement dès 19h00.

Equipement des salles et tarifs de location

Salle 1	Salle 2	Cuisine	Salle 1 ^{er} étage
Tables et chaises	Tables et chaises	Equipée	Tables et chaise
80 personnes	15 personnes	Four	30 personnes
Piano	Cheminée	Lave-vaisselle	Miroir mural
Beamer		Réfrigérateur Machines à café Thermos	

Tarifs 2022

	Tarif plein	Tarif saint-preyard	Tarif membre du Foyer	Tarif Entreprise
Salle 1 seule	140.-	116.-	80.-	180.-
Salle 1 + Salle 2+ Cuisine	310.-	264.-	195.-	380.-
Salle 2 seule	70.-	58.-	40.-	110.-
Salle 2 + Cuisine	170.-	148.-	115.-	210.-

Salle 1 ^{er} étage	Tarif plein	Tarif saint-preyard	Tarif membre du Foyer	Tarif Entreprise
Journée	150.-	130.-	100.-	180.-
A l'heure 1h	70.-	66.-	58.-	70.-
2h	90.-	82.-	70.-	90.-
3h	110.-	98.-	80.-	110.-
4h	130.-	141.-	90.-	130.-
5h	150.-	130.-	100.-	150.-

Pour les locations à caractère commercial ou pour une société non saint-preyarde, le tarif plein est appliqué. Une location faite par un membre du Foyer sous son nom pour une tierce personne sera facturée au tarif plein. Le prix « membre du Foyer » sera appliqué dès la deuxième location suivant l'inscription de membre.

Tarif entreprise

Le tarif de location pour entreprise, organisations diverse, événements musicaux, n'ayant pas de caractère familial est de CHF 380.- par jour (de 08h00 à 19h00) quel que soit le nombre de participants, comprenant toutes les salles du rez-de-chaussée, le jardin et la cuisine.

WC Hommes et Femmes, accès pour personnes à mobilité réduite.

Réservation

Les demandes de réservation peuvent être adressées à
M. Frederico Brandao, Résident-Concierge
Grand-Rue 11
1162 Saint-Prex
Tél : 021 806 13 51
Courriel : reservation.foyer@gmail.com

Confirmation de réservation des locaux et paiement

Les locaux ne sont définitivement réservés que lorsque le contrat, signé par le locataire ou la confirmation électronique renvoyée, est en main du concierge et que le versement de l'**intégralité** du prix de location est effectué, par virement postal ou bancaire sur le compte 10-21786-0.
IBAN CH63 0900 0000 1002 1786 0.

Annulation

En cas d'annulation d'une réservation, la demande d'annulation devra être envoyée par écrit ou par courriel.

Les frais suivants seront perçus :

- 100% du prix de location (montant de location dans son intégralité) dans les 30 jours calendrier avant la date réservée
- Une participation de CHF 30.- pour les frais administratifs si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date réservée.

Remise des clés

Une clé ouvrant toutes les portes du rez-de-chaussée sera délivrée au locataire par le concierge (Tél : 021 806 13 51) contre un dépôt de CHF 20.-, montant qui sera remboursé à sa restitution. La perte des clés entraînera le remplacement complet des cylindres et la charge en sera incombée au locataire.

Responsabilités

L'Association du Foyer met à disposition de ses hôtes, à la Grand-Rue 11, des locaux en parfait état. Les bénéficiaires sont priés de respecter et de prendre soin des lieux et de tout le matériel qu'ils utilisent. Ils sont responsables de toute casse et de tout dégât commis durant leur présence au Foyer et doivent en faire part au concierge de la maison lors de la remise des lieux. Le Foyer décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols et de dégâts.

Les locataires préparent eux-mêmes les salles à leur convenance (le concierge est à disposition pour suggérer une répartition judicieuse des tables). Ils doivent utiliser les installations existantes pour suspendre leurs décorations : il est interdit de planter des clous, des agrafes et des punaises, au plafond et aux murs, ainsi que d'utiliser du papier collant difficilement détachable ou laissant des traces.

La tenue de fêtes d'anniversaire pour enfants et jeunes nécessite une surveillance constante de la part d'un adulte.

Les châteaux gonflables ne sont pas admis.

Utilisation du beamer

En cas de location du beamer, une caution de CHF 100.- sera demandée pour couvrir d'éventuels dégâts au matériel. La caution sera restituée après la reprise du local.

Nettoyages et remise en état

Les salles doivent être rendues dans l'état où elles ont été reçues (tables et chaises remises en place et empilées). La remise en état des lieux doit s'effectuer le soir même de l'utilisation. Ils doivent être réutilisables de suite après restitution.

Les locataires s'engagent à balayer et à récurer les sols, à ramasser les mégots de cigarettes et à vider les cendriers, à évacuer les sacs à poubelle taxés conformes et les bouteilles vides dans les containers à disposition dans la Commune.

Les plans de travail de la cuisine ainsi que le réfrigérateur seront nettoyés et essuyés, la vaisselle faite et rangée. Le four sera nettoyé et les cendres de la cheminée évacuées.

Les toilettes seront nettoyées et les poubelles vidées.

Les espaces externes (jardin et terrasse) seront remis en ordre, les jouets rangés et les sols balayés.

Tables et bancs à l'extérieur seront remis en place, pliés contre le mur.

Merci de veiller à préserver le jardin. Il est interdit de grimper dans les arbres et de jouer au ballon contre le mur.

Un supplément de CHF 150.- sera perçu en cas de nettoyage insuffisant.

Etat de lieux

Un état des lieux se fait avec le concierge lors de la prise des clés et lors de leur restitution.

Animaux

Les chiens ne sont pas admis dans le jardin pour des raisons d'hygiène. Ils seront tenus en laisse.

Personnes à mobilité réduite

Une plate-forme est à disposition avec une clé d'utilisation sur demande.

Une place pour personne à mobilité réduite peut être réservée devant le Foyer ou dans la rue latérale. La demande doit être faite au minimum deux semaines à l'avance.

Pharmacie et numéros d'urgence dans l'armoire située dans la Salle 2.

Vestiaires à l'entrée du Foyer.

Version du 15 novembre 2022